



**Doc. 16285**

17 octobre 2025

## La disparition forcée des nouveau-nés, des nourrissons et des enfants

### Proposition de résolution

déposée par Mme Laura CASTEL et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

La disparition forcée de nouveau-nés, de nourrissons et d'enfants, souvent à des fins de traite ou d'adoption illégale, existe depuis des décennies dans plusieurs États membres du Conseil de l'Europe. En Espagne, à partir de la guerre civile et tout au long de la dictature, des milliers de femmes républicaines et de femmes incarcérées ont été prises pour cible, et cette pratique s'est poursuivie après l'instauration de la démocratie. Des phénomènes comparables ont été signalés en Irlande, en Belgique, en Norvège, en Serbie et, plus récemment, dans le contexte de la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

La [Résolution 2425 \(2022\)](#) de l'Assemblée parlementaire «En finir avec les disparitions forcées sur le territoire du Conseil de l'Europe» souligne que ces pratiques constituent une violation particulièrement grave des droits humains, qui affecte à la fois les victimes et leurs familles. Le Comité des Ministres souscrit à cette position et estime que ces pratiques peuvent être assimilées à des crimes contre l'humanité.

L'absence de données complètes, des enquêtes morcelées et le déni ou la minimisation de ces crimes dans certains États membres sont regrettables.

Il est urgent de s'attaquer à la dimension spécifique des disparitions de nouveau-nés et d'enfants qui entraînent la falsification de l'identité, la perte des liens familiaux et un profond traumatisme psychologique.

Partant, l'Assemblée devrait déterminer si et comment:

- les États membres peuvent examiner et établir efficacement les cas de disparition de nouveau-nés et d'enfants, déclassifier les archives pertinentes et mettre en place des registres ADN accessibles;
- le Comité des Ministres et le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) peuvent évaluer la nécessité de se doter d'instruments juridiques supplémentaires, notamment de lignes directrices non contraignantes ou d'un protocole contraignant, pour mettre en place des garanties contre l'usurpation d'identité et l'adoption illégale;
- un groupe de travail sur les disparitions forcées d'enfants peut être créé afin de coordonner les activités aux niveaux national et international, de contrôler le respect des obligations et d'apporter un soutien aux victimes;
- une conférence européenne ou mondiale peut être organisée afin d'échanger au sujet des données, des bonnes pratiques et des réformes juridiques;



- les États membres peuvent fournir aux victimes un soutien sur le plan juridique, psychologique et de rétablissement de l'identité, et reconnaître leur droit à la vérité et à la réparation.

*Signé (voir au verso)*

*Signé<sup>1</sup>:*

CASTEL Laura, Espagne, GUE  
CATHALA Gabrielle, France, GUE  
ÇELENK Sevilay, Türkiye, GUE  
CHIKIROU Sophia, France, GUE  
ĐORĐEVIĆ Vladimir, Serbie, CEPA  
FERNANDES Emmanuel, France, GUE  
GLASER Vinzenz, Allemagne, GUE  
GUTIÉRREZ LIMONES Antonio, Espagne, SOC  
JULHAKYAN Arusyak, Arménie, PPE/DC  
LICHERI Ettore Antonio, Italie, GUE  
LOUCAIDES George, Chypre, GUE  
MAIORINO Alessandra, Italie, GUE  
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC  
MURPHY Conor, Irlande, GUE  
ÖZTÜRK Berdan, Türkiye, GUE  
PÁLMASSON Sigurður Helgi, Islande, SOC  
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC  
STARÎȘ Constantin, République de Moldova, GUE  
VELA Susanna, Andorre, SOC  
VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC

---

1. CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts